



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

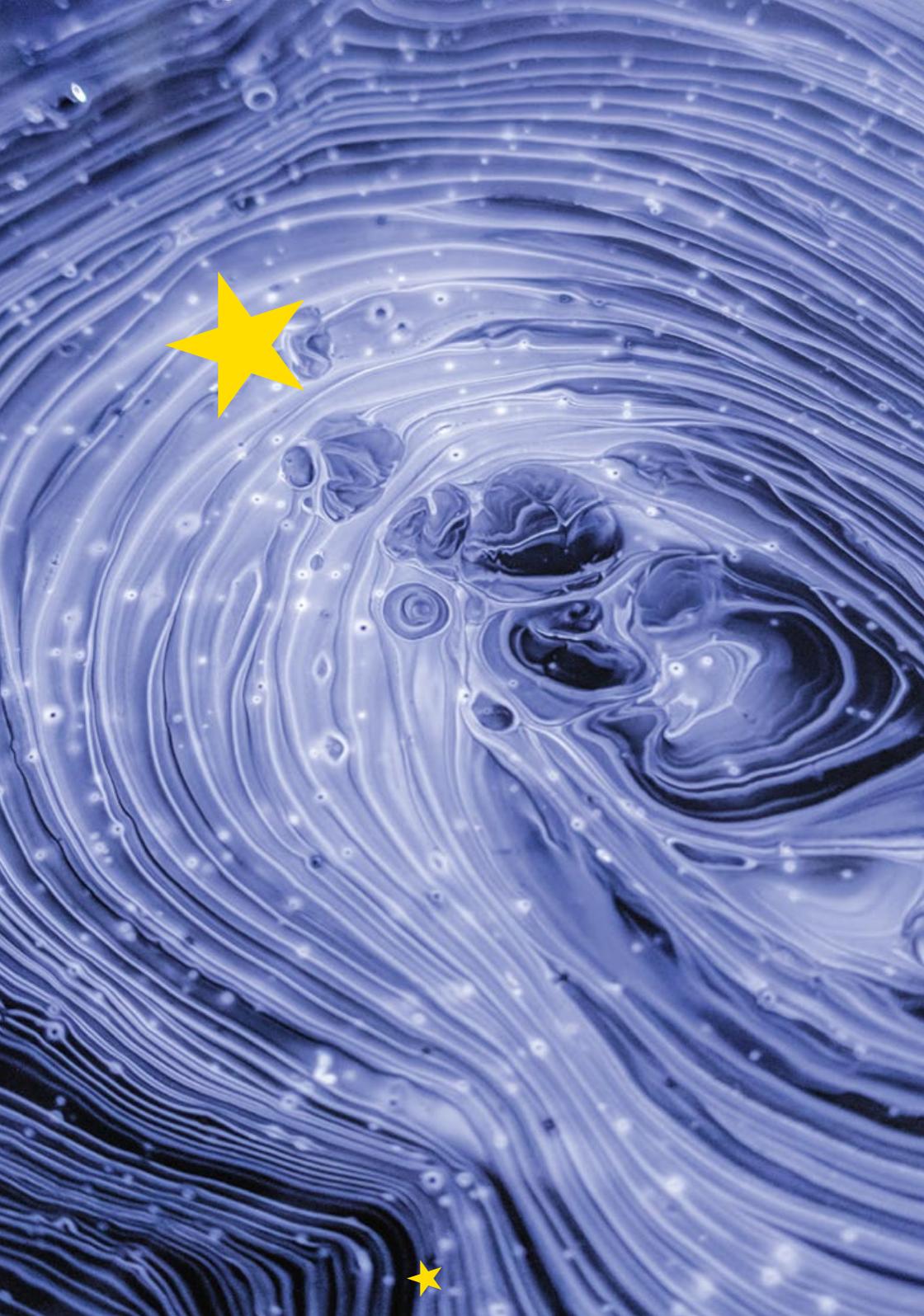
esr.gouv.fr

Inciter – Accompagner – Influencer

Plan d'action national

**d'amélioration de la
participation française
aux dispositifs européens
de financement de
la recherche et de
l'innovation**



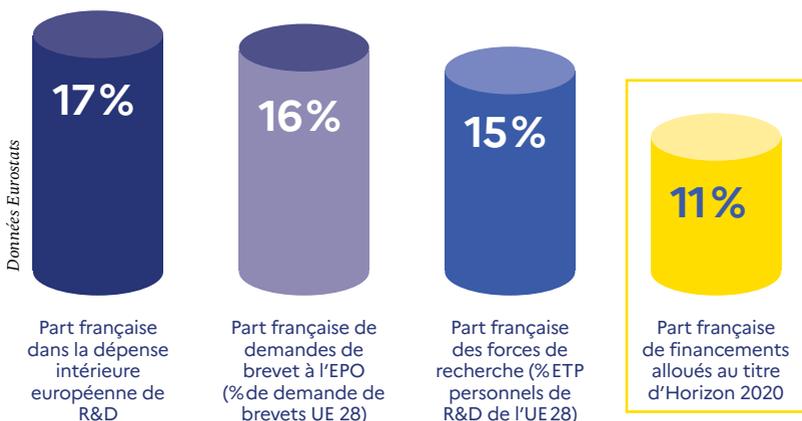


L'Union européenne soutient la recherche et l'innovation pour permettre des découvertes décisives

Peut-on simuler par ordinateur le fonctionnement du cerveau humain afin de développer de nouvelles thérapies en neurosciences? Les voitures électriques auront-elle enfin une autonomie de plusieurs milliers de kilomètres grâce à des batteries du futur ultra-performantes à base de graphène? Pourrons-nous rendre l'économie de l'UE durable en réduisant drastiquement les émissions nettes de gaz à effet de serre? **La recherche et l'innovation contribuent directement à la prospérité en Europe ainsi qu'à la santé et au bien-être individuel et collectif.**

Notre avenir se prépare maintenant grâce à des projets ambitieux soutenus par l'Union européenne à travers divers dispositifs de financement dont le **Programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI)**, troisième budget européen après la PAC et les fonds structurels, appelé **Horizon 2020 pour la période 2014-2020 et Horizon Europe pour la période 2021-2027.**

Ces programmes, puissants et transeuropéens, offrent des opportunités uniques pour la France et ses équipes de recherche et d'innovation. Si celles-ci excellent lors du dépôt des projets et que le retour financier du PCRI représente en moyenne près d'un milliard d'euros par an depuis le lancement d'Horizon 2020, la participation française au programme reste cependant bien en deçà de son potentiel estimé.



Un plan d'action pour stimuler l'intérêt des équipes françaises vis-à-vis des programmes européens

Au moment où se prépare Horizon Europe, dans un contexte de budgets croissants depuis le premier programme-cadre, et alors que d'autres dispositifs de financement s'intéressent de plus en plus à la recherche et à l'innovation, il est urgent de **stimuler l'intérêt des communautés françaises à ces initiatives européennes**.

En effet, le taux de succès des équipes françaises au PCRI est bien supérieur à la moyenne (17,2% en 2019 alors que le taux moyen est de 12,2%) et la qualité des projets déposés est excellente, mais la participation et le retour financier sont insuffisants¹. Il provient d'un nombre de dépôts plus faible que les meilleurs bénéficiaires européens (correspondant à seulement 8,7% des financements (demandés)².

Sur la base d'un vaste travail associant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) en France, **le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), avec l'adhésion de tous les ministères concernés, déploie depuis 2018 un plan d'action ambitieux en vue d'améliorer la participation française aux dispositifs de financement européens de la recherche et de l'innovation (R&I), et de mobiliser l'ensemble des équipes**.

Ce plan d'action Europe permet de déclencher un faisceau d'actions convergentes et concomitantes à plusieurs niveaux, et de mobiliser tous les acteurs politiques et opérationnels en France. Les leviers des mesures identifiées sont multiples et différents selon qu'il s'agisse d'acteurs publics, de grandes entreprises, de PME, ou d'acteurs de la société civile.

Un plan d'action en 3 axes et 14 mesures

- **Inciter** les acteurs français du public et du privé à participer à l'Europe
- **Accompagner** les chercheurs³ de façon plus efficiente, depuis l'idée jusqu'au dépôt et pendant la réalisation du projet
- Établir une stratégie d'**influence** efficace sur la préparation des textes européens

1_ Rapport des inspections, février 2016

2_ Source des chiffres dans ce livret : données eCorda décembre 2019 (après retraitement)

3_ Le terme générique « chercheur » recouvre ici tous les personnels impliqués - enseignants-chercheurs, ingénieurs, autres experts — dans des activités de recherche et d'innovation, établissements publics et entreprises privées

Promouvoir l'excellence scientifique française et les projets à forte valeur ajoutée

Chiffres clés HORIZON 2020



Montant des financements européens cumulés depuis le lancement d'Horizon 2020, en 2014, dont les équipes et entreprises françaises ont bénéficié, faisant de la France le 3^e pays bénéficiaire du programme

Taux de succès dans le financement des projets français : c'est le taux le plus élevé en Europe



1 Md€ de financements annuels



La France, 3^e bénéficiaire d'Horizon 2020

Soit 11% du budget alloué



Enjeu-clé du plan d'action national : **renforcer la participation française aux programmes européens de recherche et d'innovation**



Un plan d'action en 3 axes pour enclencher une dynamique vertueuse

3 AXES

- **Inciter** les acteurs à s'impliquer
- **Accompagner** durant toutes les étapes
- **Influencer** les décisions européennes

POURQUOI?

- Mobiliser les équipes pour renforcer la participation française au PCRI
- Améliorer la présence française dans l'Espace européen de la recherche
- Accroître le nombre de dépôts de projets et maintenir le taux de succès
- Augmenter les financements européens pour les acteurs français
- Obtenir une croissance de l'investissement en R&I

QUI AGIT ?

Mise en œuvre assurée par les ministères, régions, universités, organismes, établissements, entreprises, agences, pôles de compétitivité, équipe des points de contact nationaux, etc.

BÉNÉFICES

- Création de savoirs et transfert, accès à de nouvelles connaissances, acquisition de nouvelles méthodes de travail
- Coopération interdisciplinaire et échanges entre secteurs publics et privés, et acteurs de la société civile, développement de partenariats
- Visibilité et attractivité, appartenance à des réseaux collaboratifs du meilleur niveau sur la scène européenne et internationale
- Développement et accès à des infrastructures de pointe
- Publications, propriété intellectuelle, brevets, licences, transferts de technologies
- Bénéfices commerciaux, création d'emplois, opportunités pour les sociétés nationales d'élargir leurs marchés à l'échelle européenne et internationale

Axe 1 – Inciter les acteurs français du public et du privé à participer au PCRI et à coordonner des projets

Si la participation française en nombre de projets déposés est jugée insuffisante au regard des forces de la R&I nationales, les taux de succès sont en moyenne les meilleurs d'Europe. L'enjeu se porte donc sur la nécessité d'**accroître le nombre de dépôts de projets et d'élargir le vivier des candidats aux projets européens** par la multiplication des mesures incitatives.

Mesures

- Stimuler l'implication des chercheurs, en faisant de la participation aux activités européennes un atout dans leur parcours professionnel
- Favoriser les stratégies incitatives à l'engagement européen en intégrant des objectifs et des indicateurs simplifiés dans les contrats liant les ministères aux opérateurs
- Assurer la différenciation et la complémentarité des programmes de financement de la R&I, régionaux et nationaux, avec ceux du niveau européen
- Personnaliser l'information et cibler les communautés visées, utiliser au mieux les outils modernes de communication



Actions

- Mettre en place un cadre RH favorable par l'activation de mesures incitatives pour motiver les chercheurs à participer aux programmes européens de la R&I
- Introduire dans les contrats d'établissements et des comités stratégiques de filière des clauses visant à augmenter la participation et la coordination des projets européens
- Proposer des outils d'incitation et mettre en cohérence les programmes et les opportunités de financement, de manière à faciliter la lecture pour la communauté R&I en France et favoriser son engagement à l'échelle européenne
- Élaborer des actions de communication ciblées et un site web sur les opportunités offertes par l'Europe

Axe 2 – Restructurer l'accompagnement au niveau national, régional et local

Compte tenu, d'une part, des appels à projets nationaux divers et accessibles, et d'autre part, de la multiplicité des programmes européens, les candidats potentiels hésitent à s'engager dans le montage des projets européens, à moins d'être accompagnés dans cette démarche. Il convient donc de **clarifier et de professionnaliser les dispositifs de l'accompagnement des porteurs de projets.**



Mesures

- Reformuler le réseau des points de contact nationaux (PCN), passer d'un réseau d'experts à une équipe professionnalisée proposant une offre de service clarifiée, améliorée et plus efficace
- Affirmer le rôle des régions comme échelon clé et optimiser la synergie entre les fonds structurels et le PCRI
- Lever les freins à la participation des grandes entreprises et des PME aux dispositifs européens de soutien à la R&I en proposant des solutions pour mieux appréhender leurs besoins
- Structurer au niveau des sites l'accompagnement à la participation et la coordination de projets européens

Actions

- Structurer le réseau national en équipe, plus attentive aux besoins des chercheurs du public et du privé, et renforcer la coordination des chercheurs du public et du privé
- Adapter l'échelon régional de l'accompagnement, capitaliser sur les bonnes pratiques identifiées et mettre en place des mesures incitatives
- Faciliter la participation des grandes entreprises, ETI et PME par un cadre organisationnel clair et simplifié de la chaîne d'accompagnement du secteur privé
- Rendre l'organisation de l'accompagnement cohérente et adaptée à chaque site, selon un lien de proximité et une mutualisation, favorisant les relations public-privé



Axe 3 – Renforcer les capacités d’influence française sur le PCRI et sa mise en œuvre

Outre notre capacité à mener des projets de R&I excellents, les questions d’influence conditionnent la réussite des projets français dans les programmes européens. **Il s’agit d’établir une stratégie d’influence efficace sur la préparation des textes européens**, de porter les priorités de la France en Europe, de défendre ses valeurs et d’accroître la visibilité et l’impact des équipes françaises de recherche et d’innovation au niveau européen.



Mesures

- Garantir une présence française stratégique, notamment d’experts nationaux détachés (END) au sein des instances communautaires
- Développer une plateforme de services nationale de la science et l’innovation à Bruxelles
- Augmenter la présence d’experts français dans les panels d’évaluation et comités européens
- Influencer la préparation des textes européens de manière informelle et en comités de programme



Actions

- Créer les conditions pour une meilleure défense des intérêts français au niveau européen
- Faire connaître l’ESRI français et ses priorités à Bruxelles, et promouvoir son image et ses succès
- Placer des chercheurs, experts industriels et autres acteurs de la R&I françaises dans les multiples groupes d’experts des institutions européennes
- Construire une influence organisée et cohérente des acteurs publics et privés français sur des approches communes et partagées vers des instances communautaires identifiées

Mesure transversale

- Mettre en place un comité de pilotage de haut niveau impliquant tous les acteurs politiques et opérationnels







PLAN D'ACTION EUROPE

3 AXES — 14 MESURES

Renforcer
la participation
française
aux programmes
européens
de recherche et
d'innovation

INCITER

Inciter les acteurs français à participer et à coordonner...

1. Un cadre RH favorable
2. Mobilisation via le dialogue contractuel
3. Articulation des opportunités
4. Communication ciblée et adaptée

ACCOMPAGNER

Restructurer l'accompagnement au niveau national, régional et local

5. Reforme du réseau des PCN
6. Rôle affirmé du niveau régional
7. Accompagnement du secteur privé
8. Mutualisation au niveau des sites

INFLUENCER

Renforcer les capacités d'influence française en R&I

9. Présence française maîtrisée au sein de l'UE
10. Plateforme de services nationale à Bruxelles
11. Experts français dans les groupes d'experts de la R&I
12. Influence informelle dans la préparation des textes européens de manière informelle
13. Négociation des textes européens en comité de programme

14. **Comité de pilotage** du plan d'action (mesure transversale)



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr



Contact

papfe@recherche.gouv.fr